

Quand le cabinet Louis Reynaud, spécialisé dans la cybersécurité, veut financer une épicerie solidaire contre des données biométriques

Eugénie Barbezat

Le cabinet Louis Reynaud, spécialisé dans la cybersécurité, a proposé un financement à une épicerie solidaire située sur le campus universitaire de la Roche-sur-Yon en échange de vidéos du visage de leurs bénéficiaires. Un procédé qui interroge.

C'est par un mail à l'objet alléchant qu'a été qu'a été approchée le 3 avril dernier l'épicerie solidaire Ma'Yonnaise. L'association se voyait proposer un « partenariat pour soutenir et financer vos activités associatives ». Une aubaine pour la structure animée par une cinquantaine de bénévoles, dont trois enseignants qui oeuvrent en partenariat avec la Banque alimentaire et les Restos du coeur depuis 2021 sur le Campus universitaire de La Roche-sur-Yon. Rien que depuis le début de l'année, elle a permis à 1 400 étudiants en situation de précarité de bénéficier gratuitement chaque semaine de produits alimentaires ou d'hygiène.

L'expéditeur du courriel, le cabinet Louis Reynaud, qui se présente comme spécialiste du « conseil d'expertise technologique, normative et réglementaire dans les domaines de la confiance numérique et de la cyber sécurité » écrit les mots suivants à l'adresse de contact de Ma'Yonnaise : « Nous recherchons actuellement des volontaires pour participer à un test simple et rapide. Celui-ci consiste à s'inscrire sur une plateforme, puis à enregistrer une série de courtes vidéos du visage sous différents angles. En contrepartie, nous proposons de reverser un don de 15 € par participant ayant validé le test. Par exemple, pour 50 participants, votre association recevra un don de 750 €. Nous espérons que cette collaboration pourrait constituer une ressource financière supplémentaire pour soutenir vos activités et projets. » Une proposition « qui pourrait être bénéfique pour votre association tout en contribuant à un projet innovant », selon ses auteurs.

Sous l'apparence d'un accord gagnant-gagnant, un double abus de faiblesse ?

Elle n'en est pas moins surprenante : il est tout simplement demandé aux bénévoles qui permettent à des jeunes gens en précarité alimentaire de se nourrir de les inciter à s'inscrire nommément sur une plateforme pour y déposer sans contrepartie des vidéos de leur visage. Le fait de s'adresser à tiers pour obtenir des données biométriques de la part de personnes en difficultés financières pourrait en effet confiner à un abus de faiblesse.

Ce dont le cabinet Louis Reynaud se défend : « Il ne s'agit pas ici d'une rémunération des volontaires en échange de données. Il n'est aucunement question d'achat de données biométriques aux volontaires. Nous proposons aux associations ou établissements une compensation financière en reconnaissance de leur aide logistique et de leur engagement dans la promotion de notre campagne. L' enrôlement reste strictement volontaire, individuel et s'effectue uniquement sur la base d'un consentement libre, éclairé et express », affirme-t-il quand on l'interroge à ce sujet.

Mais alors pourquoi donc ces étudiants consentiraient-ils à se trouver ainsi fichés à moins de s'y sentir obligés par la main qui leur permet de se nourrir ? Demander à une association, privée de plusieurs milliers d'euros de subvention par la cutkilleuse des Pays de la Loire, Christelle Morançais, de jouer les intermédiaires contre rémunération, alors que ce genre de mission ne figure absolument pas dans ses statuts, paraît pour le moins douteux.

Le cabinet Louis Reynaud, dont le logo comporte l'inscription « Ad usque fidelis » (fidèle jusqu'au bout) semble jouer sur une double fragilité : celle des étudiants et des structures qui leur viennent en aide, pour instrumentaliser les seconds aux dépens des premiers.... Avec l'argument fallacieux du gagnant-gagnant. C'est

ce qui a provoqué l'ire d'Olivier Ertzscheid, maître de conférences en sciences de l'Information à l'université de Nantes et membre bénévole de l'épicerie solidaire, qui a donné publiquement l'alerte sur son blog à propos de cette curieuse proposition de partenariat. « Les personnes précaires sont une cible facile, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont visés par les grands collecteurs de données biométriques, à l'image de Sam Altman, le patron d'OpenAI, qui a passé des accords avec des gouvernements sud-américains qui ont permis que plusieurs millions de citoyens pauvres de ces pays acceptent de scanner leurs empreintes et leurs iris, contre une rémunération de 60 €. Les maigres 15 euros proposés par le cabinet Reynaud, ne sont rien en comparaison de la valeur marchande réelle de telles données sur des marchés », explique-t-il.

Et le spécialiste du numérique de rappeler que « les populations les plus précaires sont aussi les plus surveillées, et elles sont les plus surveillées car considérées a priori comme les plus suspectes dans une alarmante et galopante course à l'automatisation des inégalités ». Contacté, le cabinet Reynaud se défend d'avoir ciblé spécifiquement cette association. « Notre objectif est de constituer un panel de volontaires aussi diversifié que possible. Dans cette optique, nous avons contacté plusieurs associations. Cette proposition de partenariat n'est qu'une activité complémentaire à la collecte réalisée directement par les volontaires sur notre plateforme ouverte au public et ce depuis mi-2023 », nous écrit Christian Croll, le « director of the Conformity Certification & Senior Expert » de l'entreprise.

Une possible mise en danger des « volontaires »

Reste qu'à la Roche sur Yon, « plusieurs étudiants demandeurs d'asile et d'autres en attente de régularisation administrative pourraient être mis en danger si les données collectées par le cabinet Louis Reynaud étaient amenées à circuler », s'inquiète l'enseignant.

À quoi vont en effet servir toutes les données collectées ? Le cabinet Reynaud, basé à la Ciotat, mais disposant également d'une adresse située à moins de 10 minutes à pied du Parlement européen de Bruxelles, assure « ne développer ni ne commercialiser aucun produit biométrique », mais avoir pour unique mission de garantir la fiabilité de ceux qui existent. « Nous réalisons des tests informatiques et physiques de l'efficacité du service sur le volet biométrie, sur lesquels se base l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour accorder ses certificats de conformité aux produits évalués dans notre laboratoire », précise le cabinet Reynaud, qui pour justifier sa politique quelque peu intrusive de recrutement de « donneurs volontaires » d'informations biométriques n'hésite pas à jouer sur la corde sensible de la souveraineté nationale. « Ne pas avoir les moyens de tester ses IA en France remet notre destin à des pays non européens qui ne partagent pas notre système de droit et no valeurs », justifie (en caractères gras) Christian Croll dans sa réponse écrite à nos questions.

Pas de quoi satisfaire Olivier Ertzscheid. « Qu'il y ait besoin de données biométriques pour lutter contre le terrorisme, pour corriger l'immensité des biais des bases de données biométriques existantes dans lesquelles certaines populations, genres, ethnies ne sont pas ou peu ou mal représentées, pourquoi pas. Mais si et seulement si cette collecte s'effectue dans un cadre garanti par l'état, avec une traçabilité claire des usages de ces données ainsi agrégées et collectées, et avec des opérateurs publics affranchis de toute notion de rentabilité ou de profit », tempête le spécialiste de la protection des données.

Menace de procédure bâillon

Ce dernier a reçu une mise en demeure d'un cabinet d'avocat représentant les intérêts du cabinet Louis Reynaud, que nous avons pu consulter, lui enjoignant de retirer avant le 22 avril sous peine de poursuites judiciaires pour « diffamation, injure publique et violation du secret des correspondances », l'intégralité du billet de blog où il relatait l'affaire d'un ton vif, assimilant les pratiques de ce cabinet à des comportements de crapules et de vautours.

Bien qu'il dénonce une procédure bâillon, le chercheur s'est résigné à supprimer l'article incriminé, « pour que l'association Ma'Yonnaise épicerie ne soit pas mise en cause dans une procédure juridique », tout en formulant le souhait que « que les autorités indépendantes que sont la CNIL et l'ANSSI, se saisissent des éléments de ce dossier pour faire toute la lumière sur les pratiques de ces cabinets dans le domaine de la sollicitation de vente de données biométriques auprès de populations précaires, d'autant que lesdits cabinets se prévalent d'autorisations de leur part ».

Cet article est paru dans L'Humanité (site web) (<https://www.humanite.fr/societe/aide-alimentaire/quand-le-cabinet-louis-reynaud-specialise-dans-la-cybersecurite-veut-financer-une-epicerie-solidaire-contre-des-donnees>)

-biometriques)

© 2025 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **25 avril 2025** à **UNIVERSITÉ-NANTES** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20250425·HUW·006